

**Compte rendu des décisions prises lors de la  
15e réunion plénière du Conseil Municipal  
du 18 janvier 2016**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve à l'unanimité</b>	<p><u>Approbation du compte rendu de la 14<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 14<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015</p>
<b>2</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Opérations de fin d'année 2015</u></p> <p>d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2015 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affectation des résultats antérieurs à 2015</li> <li>- Rattachement des charges et des produits/Reports de crédits/ ICNE</li> <li>- Dotations aux amortissements et reprises de subventions d'équipement</li> <li>- Transferts de charges, travaux d'équipement réalisés en régie</li> <li>- Participations des budgets annexes aux charges du budget général</li> <li>- Participation du budget général à l'exploitation et/ou l'équipement des budgets annexes</li> <li>- Dotations aux provisions et reprises sur provisions (DCM du 08/12/2008) régime semi budgétaire</li> <li>- Ecritures de régularisation suite à la sortie ou cession d'immobilisations du patrimoine de la Ville</li> <li>- Stocks de terrains en lotissements</li> <li>- Diverses régularisations</li> </ul>
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Signature d'un avenant à la convention de coopération entre la Ville de Sarreguemines et le GECT Eurodistrict Saarmoselle</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à la convention de coopération entre la Ville de Sarreguemines et l'Eurodistrict, ramenant la participation de la Ville de Sarreguemines aux frais communs de ce programme à 3 871,14 €</p>
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Budget Primitif 2016 – Budget Général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2016 les dépenses nouvelles d'investissement 2016, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, comme suit :</p>

		Dépenses afférentes à la révision allégée du PLU décidée par DCM N°38 du 02/11/2015	5 000,00								
		Extension terrain carrière du centre équestre, pose d'une clôture et système d'arrosage	31 200,00								
		Acquisition lave-linge Ecole maternelle Victor Hugo	379,00								
		Acquisition praticable Gymnase Le Pennec	43 400,00								
		Travaux ERP selon l'agenda d'accessibilité programmée – Ecole du Blauberg	42 000,00								
		Ecole de Neunkirch	31 000,00								
		Hôtel de Ville	32 000,00								
		Foyer culturel	55 000,00								
		Travaux Maison Franco-Allemande travaux de transformation en Accueil du Musée des Techniques Fayencières	150 000,00								
		Travaux espaces partagés et des parkings dédiés aux espaces partagés	83 757,72								
		TOTAL	473 736.72								
<b>5</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Actualisation de l'état des effectifs – Créations de postes</u> - de créer deux postes à l'effectif budgétaire, avec effet au lendemain du Conseil Municipal, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un poste de Chef de Service de Police Municipale (cat. B)</li> <li>- un poste de Gardien de Police Municipale (cat. C)</li> </ul> - de rapporter la délibération du 14 décembre 2015									
<b>6</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Régime indemnitaire – Modification des règles de minoration pour absences</u> - de mettre fin aux dispositions antérieures concernant les minorations pour absences sur le régime indemnitaire - de minorer le régime indemnitaire lié à l'indisponibilité physique, le mois suivant l'arrêt maladie (les agents percevront leur régime indemnitaire en fonction de leur présence, au trentième) - de mettre fin aux minorations à la date de radiation des cadres, sans effet rétroactif									
<b>7</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Réforme des concessions de logements</u> A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2015, de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service comme suit :  <p style="text-align: center;"><b>Concession de logement pour nécessité absolue de service :</b></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Emplois</th> <th style="text-align: center;">Obligations liées à l'octroi du logement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">NEANT</td> <td style="text-align: center;">NEANT</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><b>Convention d'occupation précaire avec astreinte :</b></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Emplois</th> <th style="text-align: center;">Obligations liées à l'octroi du logement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">NEANT</td> <td style="text-align: center;">NEANT</td> </tr> </tbody> </table>		Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement	NEANT	NEANT	Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement	NEANT	NEANT
Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement										
NEANT	NEANT										
Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement										
NEANT	NEANT										
<b>8</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Convention de prise en charge des déchets sur la déchetterie professionnelle de Sarreguemines</u> D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la CASC									

9	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Convention d'occupation pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques avec l'opérateur FREE</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention tripartite à intervenir</p>																																																	
10	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Mise à disposition de 2 places de stationnement à la SCI LE SOCLE – Rue Jacques Roth</u></p> <p>- d'approuver les dispositions de la convention de concession de deux places de stationnement situées sur le parc public, rue Jacques Roth, au bénéfice de la SCI Le Socle représentée par Mmes MAGNANI Romy et DAUER Cathy domiciliée 26 B rue Principale à Willerwald</p> <p>- de prendre acte que cette concession de longue durée portera sur une durée de 30 années pour un loyer annuel de 600 € indexé sur l'évolution du coût de la construction (base 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 = 1614)</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention et tout document qui s'y réfère</p>																																																	
11	<p align="center"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Lotissement du Forst – Commercialisation</u></p> <p>- de céder les différents lots de terrain à bâtir comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="392 835 1505 1368"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Superficie</th> <th>Acquéreurs</th> <th>Prix TTC de vente</th> <th>Dont TVA sur la marge</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6</td> <td>76</td> <td>158/19</td> <td>788 m<sup>2</sup></td> <td>M. et Mme Giacomo CITRO</td> <td>68 556,00 €</td> <td>8 899,25 €</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>76</td> <td>159/19</td> <td>797 m<sup>2</sup></td> <td>M. et Mme Giacomo CITRO</td> <td>69 339,00 €</td> <td>9 000,89 €</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>76</td> <td>160/19</td> <td>772 m<sup>2</sup></td> <td>M. Christophe MULLER</td> <td>67 164,00 €</td> <td>8 718,56 €</td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>76</td> <td>177/19</td> <td>841 m<sup>2</sup></td> <td>SCI KESER Frères</td> <td>73 167,00 €</td> <td>9 497,81 €</td> </tr> <tr> <td>35</td> <td>76</td> <td>187/19</td> <td>604 m<sup>2</sup></td> <td>M. Gaétan MULLER et Mme Pascale MASIA</td> <td>52 548,00 €</td> <td>6 821,25 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;"><i>Total pour mémoire :</i></td> <td>330 774,00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>- d'autoriser M. le Député Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces opérations.</p>	Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge	6	76	158/19	788 m <sup>2</sup>	M. et Mme Giacomo CITRO	68 556,00 €	8 899,25 €	7	76	159/19	797 m <sup>2</sup>	M. et Mme Giacomo CITRO	69 339,00 €	9 000,89 €	8	76	160/19	772 m <sup>2</sup>	M. Christophe MULLER	67 164,00 €	8 718,56 €	25	76	177/19	841 m <sup>2</sup>	SCI KESER Frères	73 167,00 €	9 497,81 €	35	76	187/19	604 m <sup>2</sup>	M. Gaétan MULLER et Mme Pascale MASIA	52 548,00 €	6 821,25 €	<i>Total pour mémoire :</i>					330 774,00 €	
Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge																																													
6	76	158/19	788 m <sup>2</sup>	M. et Mme Giacomo CITRO	68 556,00 €	8 899,25 €																																													
7	76	159/19	797 m <sup>2</sup>	M. et Mme Giacomo CITRO	69 339,00 €	9 000,89 €																																													
8	76	160/19	772 m <sup>2</sup>	M. Christophe MULLER	67 164,00 €	8 718,56 €																																													
25	76	177/19	841 m <sup>2</sup>	SCI KESER Frères	73 167,00 €	9 497,81 €																																													
35	76	187/19	604 m <sup>2</sup>	M. Gaétan MULLER et Mme Pascale MASIA	52 548,00 €	6 821,25 €																																													
<i>Total pour mémoire :</i>					330 774,00 €																																														
12	<p align="center"><b>à l'unanimité</b></p>	<p><u>Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme – Décision d'arrêt de la procédure</u></p> <p>- <b>constate</b> que les modalités de concertation relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration de la révision allégée se sont déroulées conformément aux dispositions fixées par la délibération du 2 novembre 2015,</p> <p>- <b>approuve</b> le bilan de la concertation,</p> <p>- <b>arrête</b> le projet de révision allégée tel qu'annexé à la présente délibération,</p> <p>- <b>décide</b> que le projet de révision allégée, arrêté, sera tenu à la disposition du public et communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques concernées qui en feraient la demande et qui seront convoquées à une réunion d'examen conjoint. Il sera ensuite soumis à enquête publique conformément à l'article R 123-19 du Code de l'Urbanisme,</p> <p>- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.</p>																																																	

<b>13</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT - Communication(s))</u> A - des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – de l'emploi des dépenses imprévues
<b>14</b>		<u>Divers</u> Néant

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra consulté à la Direction Générale des Services**

Le Député-Maire,

Céleste LETT